Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 avril 2026, à 11 h 40, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
M. Steven Blaney, maire de la Ville de Lévis, vice-président
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère à la Ville de Québec
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
M. Raphaël Lebailly, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
M. Alexandre Morin, attaché de presse à la Ville de Lévis (*à titre d'invité*)
M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2026-21

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2026

Résolution nº E-2026-22

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

[redacted]

Politique de placement et rendement des placements

Résolution nº E-2026-24

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec au 26 mars 2026, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 avril 2026
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Étude d'opportunité et de faisabilité de l'implantation d'un service de navettes fluviales sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec - Octroi de contrat

Résolution nº E-2026-25

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), accorder un contrat de gré à gré à la firme CIMA+ pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'implantation d'un service de navettes fluviales sur le territoire de la CMQuébec, pour un montant de 137 015,71 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée d'avril 2026.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 avril 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-12
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement de la MRC de Portneuf adopté par la résolution n° CR 055-03-2026 et modifiant le schéma d'aménagement (affectation résidentielle rurale à Saint-Raymond)

Résolution nº E-2026-26

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement adopté par la MRC de Portneuf par la résolution n° CR 055-03-2026 et intitulé « Projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf afin d'agrandir l'affectation résidentielle rurale à même une partie de l'affectation agroforestière sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond » :
  - sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain par l'augmentation de la capacité d'accueil à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, qui équivaut à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.
  - n'apparaissent pas compatibles avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les attentes 2.2.1, 4.2.1, 4.2.3, 4.2.4 et 4.3.1.
- Considérant les impacts potentiels du projet sur le territoire métropolitain :
  - inviter la ministre du MAMH à considérer l'avis de la CMQuébec dans son analyse de conformité du projet de règlement ;
  - informer la ministre que la CMQuébec souhaite pouvoir émettre un nouvel avis sur le règlement à venir afin de valider la prise en considération de ses préoccupations.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 avril 2026
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 377-2026 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)

Résolution nº E-2026-27

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Projet de règlement n° 377-2026 — Modification du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et de ses affectations concernées » :
  - sont contraires aux cibles et objectifs poursuivis par la CMQuébec dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé;
  - n'apparaissent pas compatibles avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les attentes 4.2.1 et 4.3.1.
- Considérant les impacts potentiels du projet sur le territoire métropolitain :
  - inviter la ministre du MAMH à considérer l'avis de la CMQuébec dans son analyse de conformité du projet de règlement ;
  - informer la ministre que la CMQuébec souhaite pouvoir émettre un nouvel avis sur le règlement à venir afin de valider la prise en considération de ses préoccupations.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 avril 2026
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution nº E-2026-28

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 31 mars 2026.
b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 31 mars 2026.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 avril 2026
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2026-21 à E-2026-28, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE